

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA CARTE RÉGIONALE SÉSAME

1^{ère} demande ☐Duplicata ☐Renouvellement ☐ (joindre l'ancienne carte)

PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

M. ☐ Mme ☐ Nom :
(Nom de jeune fille, suivi du nom du conjoint pour les personnes mariées)

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Ma situation actuelle :
(Se reporter aux catégories figurant au verso)Mon revenu personnel mensuel brut global actuel :
(Uniquement pour les demandeurs d'emploi)

Je m'engage sur l'honneur à signaler au Conseil Régional tout changement qui interviendrait dans ma situation et à lui remettre la carte ainsi que le chéquier Sésame dès la reprise d'une activité salariée ou la perception d'un revenu supérieur à 80 % du SMIC brut.

Fait à, le

Signature du demandeur

PARTIE A REMPLIR PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR (voir au verso)

Le demandeur sollicite l'attribution de la carte ou du chéquier Sésame en tant que :

(Préciser la catégorie dont relève le demandeur)

Ci-joint copie des pièces justificatives demandées (voir au verso), établies d'après originaux.

Nombre de pièces jointes :

Coordonnées du service instructeur

Nom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél. :

Nom et qualité

De la personne ayant instruit le dossier

Date et Signature :

Cachet de l'organisme :

Demande à retourner à :

Région Nouvelle-Aquitaine

Direction des Transports Routiers de Voyageurs

Hôtel du Département

1633 avenue du Maréchal Leclerc

47922 AGEN Cedex 9

Vous pouvez contacter le Service Transports
du Site d'Agen au : 05 53 69 39 43
ou par mail : transports.solidaires47@nouvelle-aquitaine.fr

NOTICE EXPLICATIVE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place le dispositif tarifaire Sésame pour favoriser la recherche d'emploi et faciliter l'accès des personnes les plus démunies **au Réseau TER ex-Aquitaine et aux lignes routières régionales.**

Peuvent bénéficier du dispositif Sésame sur le territoire ex-Aquitain, les Néo-Aquitains relevant des catégories suivantes :

BÉNÉFICIAIRES	JUSTIFICATIFS SPÉCIFIQUES Attention ! Tous les justificatifs fournis doivent être impérativement en cours de validité datant du mois en cours ou du mois précédent. Tous ceux au-delà de ces périodes ne seront pas pris en compte lors du dossier d'instruction en vue de l'attribution de votre Carte Régionale Sésame.	JUSTIFICATIFS COMMUNS
Demandeur d'un premier emploi de moins de 26 ans sans ressources, non étudiant, en projet d'insertion dans les Missions Locales ou Permanences, accueil, information et orientation (PAIO)	Attestation de la Mission Locale ou de la PAIO et Avis de situation du Pôle emploi	Photocopie de la pièce d'identité (valide) 2 Photographies d'identité récentes (préciser nom et prénom au dos) Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz...), ou certificat d'hébergement en foyer d'accueil ou en foyer parental, ou attestation du CCAS ou de la MDSI pour les personnes sans domicile fixe.
Demandeur d'emploi percevant une allocation d'assurance ou d'assistance chômage inférieure à 80 % du SMIC Brut en vigueur	Dernier talon de paiement du Pôle emploi	
Bénéficiaire du RSA « socle » ou du RSA « socle majoré » (à l'exclusion des bénéficiaires du RSA « activité »)	Attestation de la CAF ou de la MSA	
Bénéficiaire de l'assurance veuvage	Attestation de la CRAMA ou de la MSA	
Bénéficiaire du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées	Attestation de la caisse de retraite	
Bénéficiaire du minimum de la pension d'invalidité	Attestation de la Sécurité Sociale, de l'Assurance Maladie ou d'une mutuelle	
Bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé	Attestation de la CAF	

Les pièces justificatives mentionnées ci-dessus sont à joindre au présent formulaire dûment complété.

Il est remis aux bénéficiaires une carte Sésame, valable un an, qui garantit l'ouverture du droit au dispositif d'aide, assortie d'un chéquier de 24 voyages gratuits. La carte et le chèque Sésame constituent ensemble le titre de transport. Ce titre de transport peut être utilisé pour effectuer 24 trajets simples ou 12 allers-retours dans :

» **Les trains TER Réseau ex-Aquitaine (en 2^{ème} classe)**, y compris sur l'intégralité du parcours des liaisons Bordeaux - Angoulême, Périgueux - Brive, Pau - Lourdes,

» **Les autocars des lignes routières régionales** Agen - Villeneuve-sur-Lot, Mont-de-Marsan - Agen, Marmande - Barbotan, Mauléon - Puyoo - Dax, Oloron - Bedous - Canfranc, Pau - Agen et Pau - Mont-de-Marsan.

Pour tout trajet dépassant ces limites, la gratuité sera appliquée sur la partie du parcours relevant du périmètre régional.

Dossier à transmettre par le service instructeur* aux services du Site des Transports Régionaux du Conseil Régional du département où réside le demandeur.

* A titre d'exemple : Mairie, Associations caritatives, CMS (Centre Médico-Social), CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), etc...

Le dossier complet doit être transmis auprès du Service régional des transports via le service instructeur pour instruction du dossier et établissement de la Carte de transport.

Région Nouvelle-Aquitaine
 Direction des Transports Routiers de Voyageurs
 Site territorialisé d'Agen
 Hôtel du Département
 1633 avenue du Maréchal Leclerc
 47922 AGEN Cedex 9

Vous pouvez contacter le Service Transports du Site d'Agen au : **05 53 69 39 43** ou bien envoyer vos messages à l'adresse ci-après : **transports.solidaires47@nouvelle-aquitaine.fr**